

DNC

CONTEXTE ET RECOMMANDATIONS

Réunions d'information
22 au 24 septembre 2025



CONTEXTE

Et situation épidémiologique



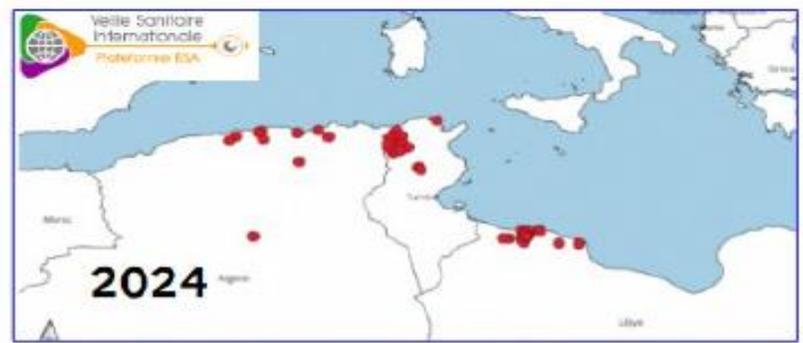
• Situation actuelle



Afrique – Moyen orient - Asie

- Grèce, Bulgarie et Balkans en 2015 et 2016
- 2024 Afrique du Nord (Algérie et Tunisie)
- Sardaigne le 20 juin 2025
- Classée ADE par l'Union européenne (non présente habituellement et à éradiquer)

1. La DNCB :



DNC - Historique

• Situation actuelle



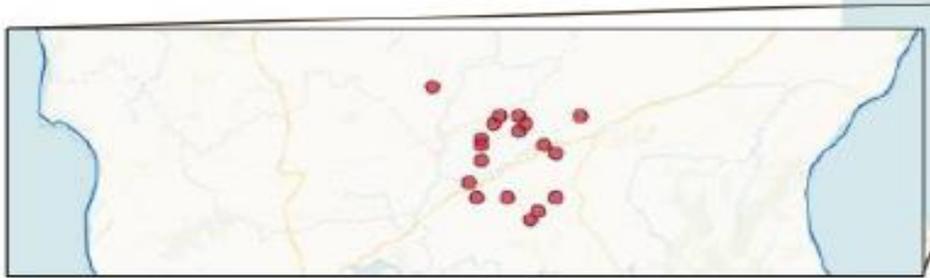
1. La DNCB :

Situation italienne



21/06/2025 : 1^{er} foyer en Sardaigne.
Origine supposée : vagues de vecteurs hématophages.
Au 15/07, 18 foyers confirmés sur la zone.

25/06/2025 : 2nd foyer au Nord de l'Italie.
Origine : lien épidémiologique avec le 1^{er} foyer.



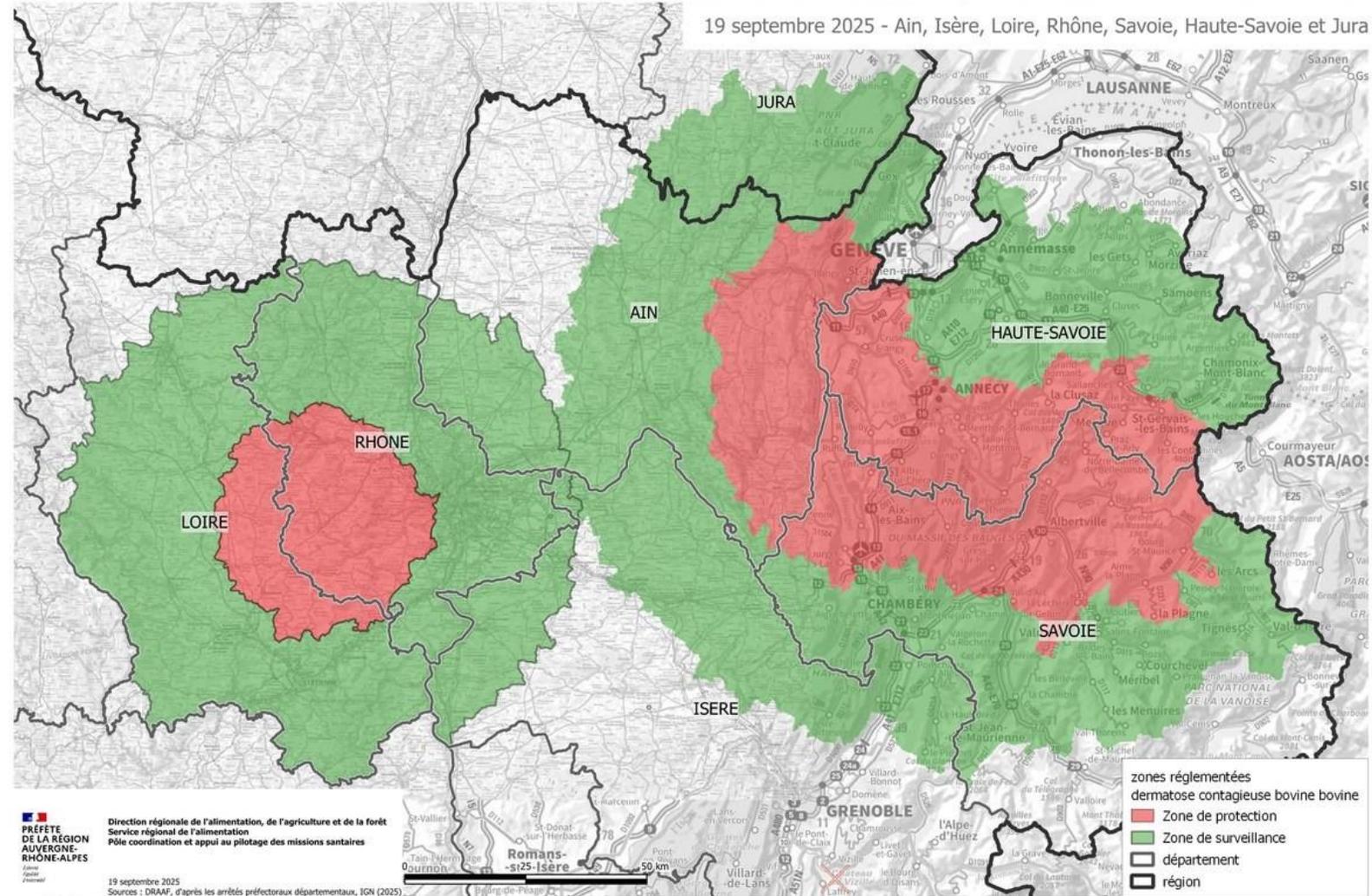
SITUATION ÉPIDÉMOLOGIQUE

- France

- 1^{er} cas le 29 juin 2025 en Savoie
- 79 foyers dans 45 élevages dont un dans le Rhône le 18 septembre 2025

ZONES RÉGLEMENTÉES SUITE À UNE DÉCLARATION D'INFECTION DE DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE BOVINE

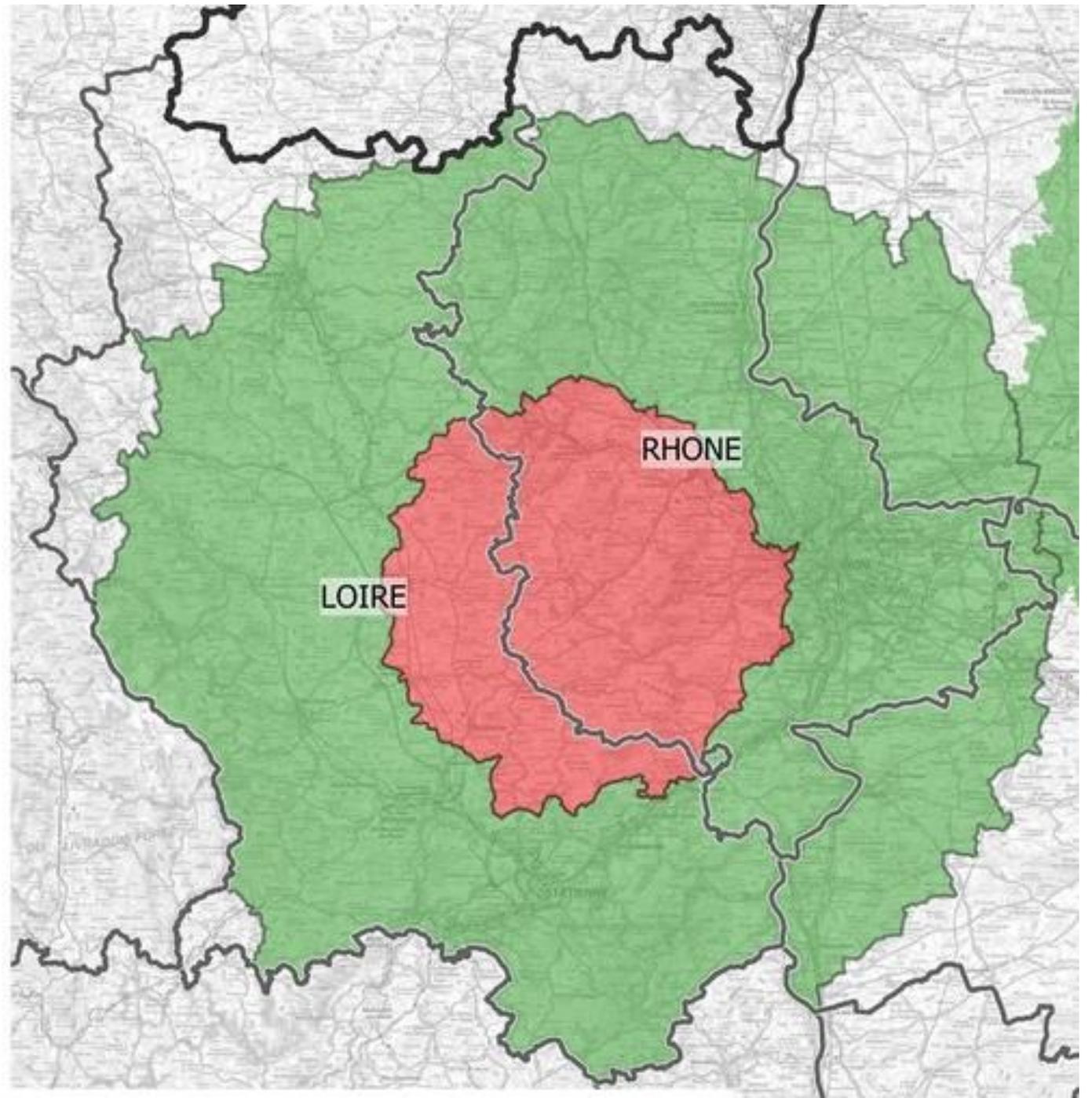
19 septembre 2025 - Ain, Isère, Loire, Rhône, Savoie, Haute-Savoie et Jura



Deux zones
distinctes

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE

- Cas du Rhône :
 - Une vache laitière présentant des lésions anciennes à l'abattoir le 17/09/2025
- Cas DNC confirmé le 18/09/2025
- Dépeuplement de 157 animaux le 20/09/2025



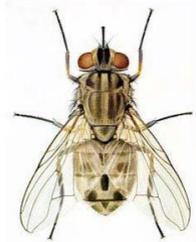
DNC

UNE MALADIE GRAVE



Dermatose Nodulaire Contagieuse bovine

Maladie virale qui touche **les bovinés**
à **transmission vectorielle** prépondérante
par **tabanidés** (taons) et **stomoxes** (mouches piqueuses)



STOMOXE



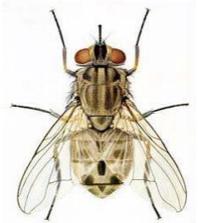
TABANIDE



Dermatose Nodulaire Contagieuse bovine

- **Tabanidés et stomoxes (insectes hématophages):** activité vectorielle intense la journée, en cas de forte chaleur

Voie de contamination prépondérante : **transmission mécanique**



STOMOXES
Mouches
piqueuses

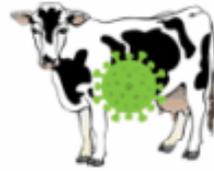


TABANIDES :
TAONS

- Dispersion active de 150 m à 1,6 km (max 5km)
- Activité principalement de mai à septembre
- **Pas de dissémination à longue distance** (à l'inverse des culicoïdes transportés par le vent), **moyenne de vol quotidienne est inférieure à 1 ou 2 km**
- Vitesse de propagation est surtout liée aux **risques de véhiculer les insectes porteurs par les transports d'animaux vivants** (pas de risque équarrissage)
- 50 m en cours de repas et 6 km en recherche
- Pic au printemps et à l'automne



Bovin infecté par le virus de la DNCB



Transmission non-vectorielle

Transmission vectorielle

Directe

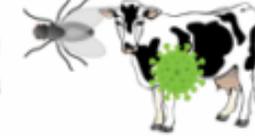
Indirecte

Insecte hématophage porteur du virus



Dissémination proche

Dissémination à distance



Transmission intra-utérine

Sécrétions contaminées :
Orales, nasales, oculaire
Lait et semence

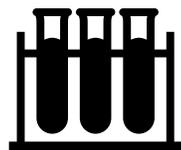
Matériel médical contaminé

Déplacement naturel

Transport des vecteurs dans les véhicules

Bovin naïf contaminé

Dans un élevage infecté,



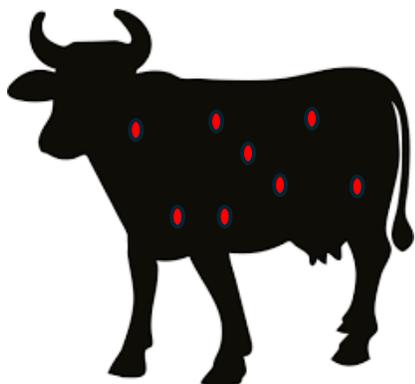
Analyses

✓ PCR sur nodules
fiable

✗ PCR sur sang pas
fiable

✗ PCR sur sang pas
fiable

✗ PCR sur sang pas
fiable



Animal malade



**Animal en
incubation**



**Animal « porteur sain »
→ peut rester
contaminant toute sa
vie**



**Animal
sain**



DNC : Signes cliniques

- Période d'incubation : 4 à 28 jours

- Symptômes :

- Fièvre
- Ecoulements naseaux et yeux
- Abattement, amaigrissement
- Chute de production

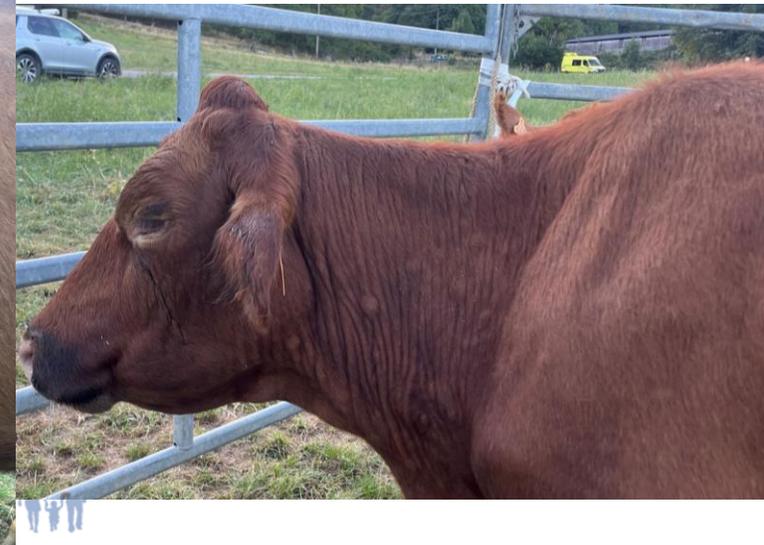


Photos : Tasioudi et al 2015

(: Lésions nodulaires sur un bovin malade (cliché J. M. Gourreau)

- **Nodules sur la peau** et les muqueuses (en interne aussi), ganglions hypertrophiés

- Puis atteintes digestives et respiratoires



IMPACT EN ELEVAGE

UNE SITUATION DIFFICILE



CONSEQUENCES EN ELEVAGE



Morbidité supérieure à 45% (= nombre d'animaux malades)

Dans une zone « naïve »

Cas des Savoie :

- J1 : 1 animal malade
- J3 : 3 animaux malades
- J7 : 50% des animaux malades

Evolution rapide et très défavorable

45%

MALADIE DE CATEGORIE A

DES REGLES (EUROPEENES) A RESPECTER



Une maladie réglementée

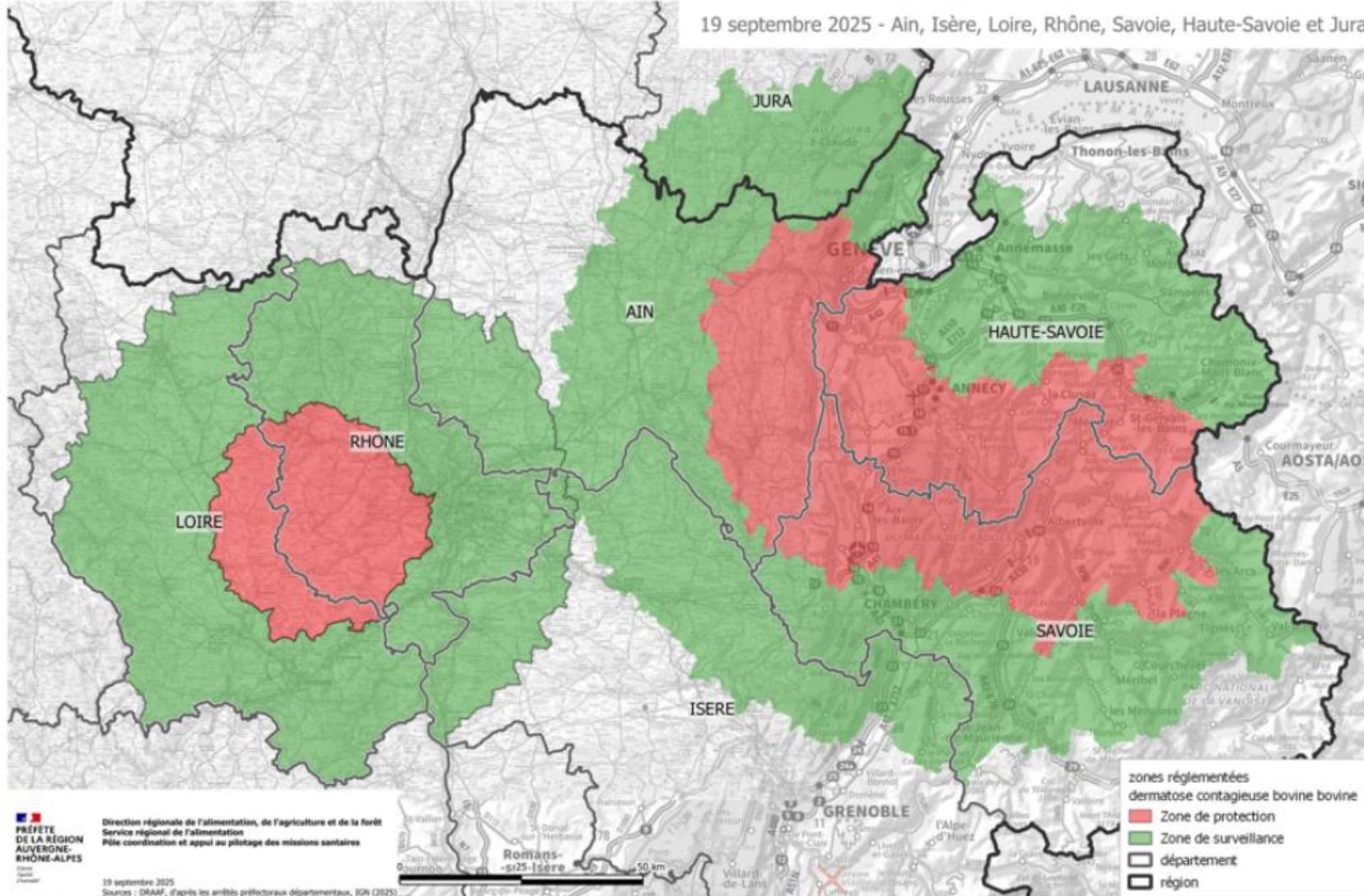
- **Maladie de catégorie A+D+E (LSA) : à déclaration et éradication obligatoire** en Europe, ce qui impose :
 - **Dépeuplement des sites épidémiologiques** par euthanasie sur place, très rapidement
 - **Objectif : limiter les conséquences collectives** mais impact individuel
 - **Indemnisation par l'Etat sur expertise des animaux** lorsque le dépeuplement s'est fait sur ordre de l'état...
 - **Zone de protection (20 km) et surveillance (50 km) autour des foyers**
 - Réglementation aux mouvements des animaux
 - Interdiction des mouvements de semences
 - Gestion des lisiers et fumiers



DNC - ZONAGE

ZONES REGLEMENTEES SUITE A UNE DECLARATION D'INFECTION DE DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE BOVINE

19 septembre 2025 - Ain, Isère, Loire, Rhône, Savoie, Haute-Savoie et Jura

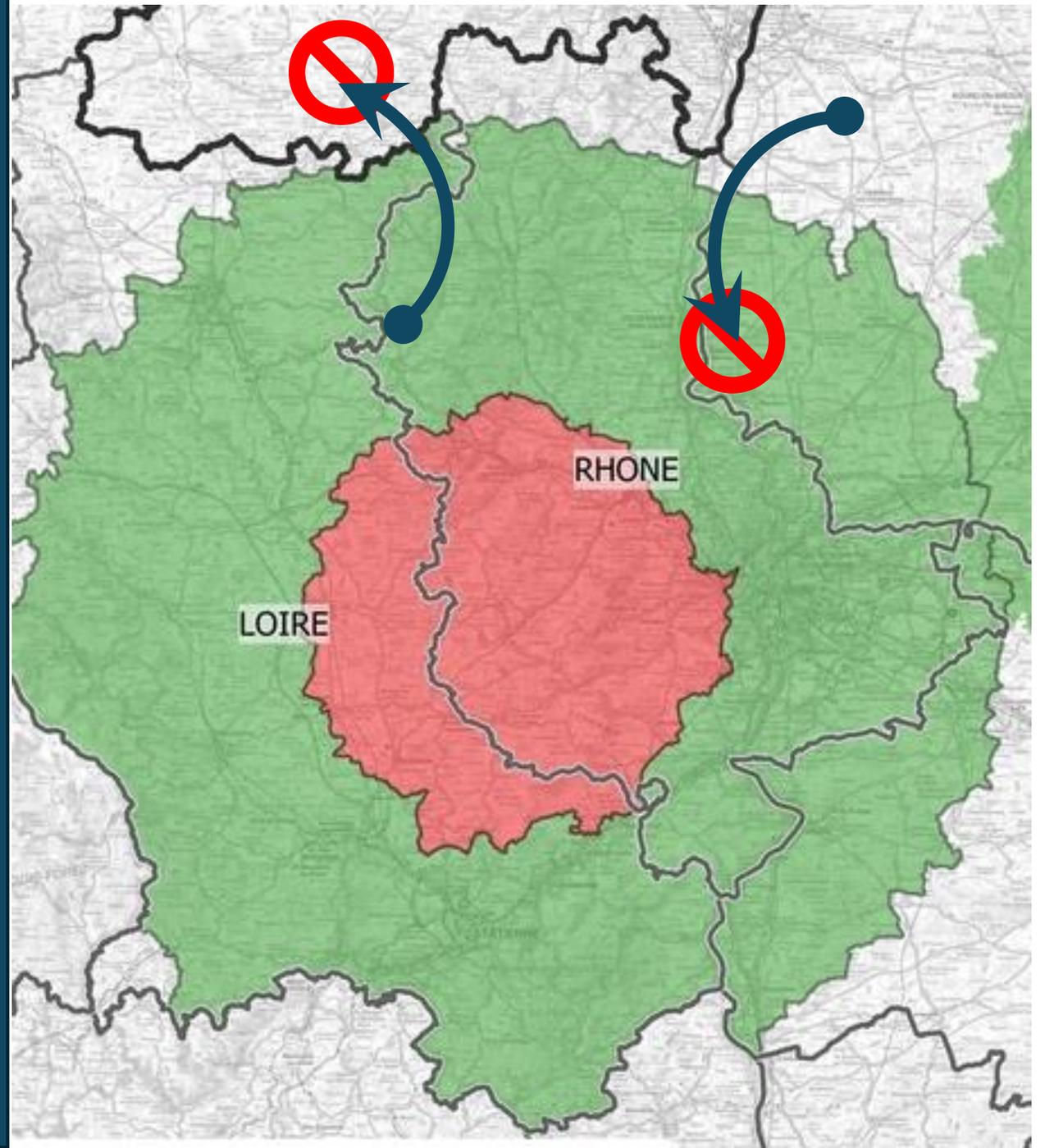


INTERDICTION DE MOUVEMENTS

- Sortie de ZR INTERDITE



- Entrée en ZR INTERDIT

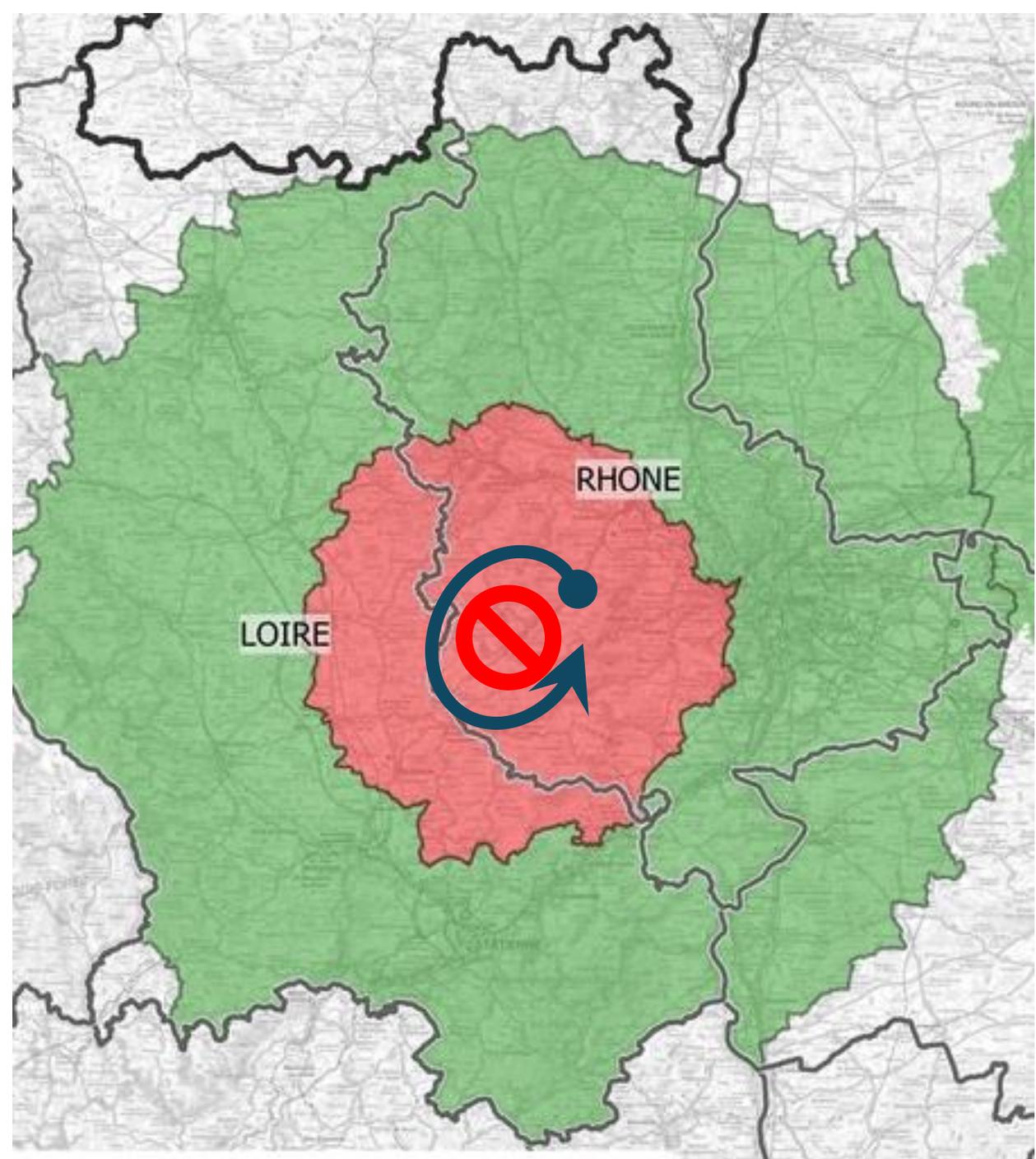


INTERDICTION DE MOUVEMENTS

- Sortie de Zone de Protection / surveillance : INTERDIT



- Intra Zone de Protection / Surveillance : INTERDIT



Gestion des lisiers et fumiers

Traitement en usine agréée de **compostage ou de méthanisation** appliquant les standard UE (pasteurisation/hygiénisation 70°C/1 heure).

Ou

Epandage des lisiers liquides sous les conditions sanitaires suivantes :

- o **Epandre en priorité sur les terres arables**, avec labourage immédiat assurant un enfouissement à au moins 25 cm (rappel : tout accès aux animaux est interdit pendant une durée d'au moins 42 jours) ;

- o Si aucun champ n'est disponible en ZR, possibilité d'éliminer les **lisiers liquides sur des prairies permanentes avec chaulage** immédiatement après et accès aux animaux interdit pendant au moins 42 jours.

Ou

Lisier sous forme solide :

Application d'un **insecticide larvicide**

Et Assainissement naturel par stockage en élevage :

- o **Stockage éloigné** du bâtiment et déposé à l'écart des animaux et litière ;

- o Assainissement naturel par **mise en tas pendant au moins 42 jours** : aspergé de désinfectant et laissé exposer à sa propre chaleur, au repos pendant une période d'au moins 42 jours, durant laquelle le tas doit être couvert ou retourné pour faire en sorte que toutes les couches soient soumises à la chaleur.



MOUVEMENTS POUR ABATTAGE :

Conditions de transport sans rupture de charge (sur axes principaux et en évitant les zones d'élevages bovins), nettoyage, désinfection et désinsectisation des moyens de transport

- **Elevage en ZP vers un abattoir en ZP (Feurs) :**

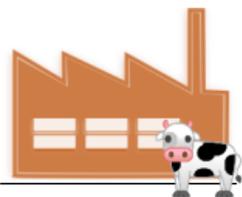
- **Examen clinique par un vétérinaire sanitaire** de l'ensemble des animaux de l'exploitation avant départ, 72h avant le mouvement
- Délai d'abattage <24h
- Animaux détenus à l'écart des autres animaux
- **Validation de la DDPP → mouvement soumis à laissez passer sanitaire de la DDPP**



- **Elevage en ZI vers abattoir en ZP (Feurs) ou ZS (La Talaudière, Roanne):** conditions de transport ci-dessus

- **Elevage en ZS vers abattoir en ZP (Feurs) ou ZS (La Talaudière, Roanne) :**

- mouvement soumis à laissez passer sanitaire de la DDPP
- examen clinique par un vétérinaire sanitaire de l'ensemble des animaux de l'exploitation
- Délai d'abattage <24h
- Animaux détenus à l'écart des autres animaux
- **Validation de la DDPP → mouvement soumis à laissez passer sanitaire de la DDPP**



art



Des
recommandations
pour faire au
mieux...



- **Gérer les insectes responsables de la transmission**

- **Réduire les gîtes larvaires** : tas de paille humide, croûte, litière, tas de fumier

- **Bâcher les tas de fumier**



- **Accès réservé aux personnes indispensables à la tenue de l'élevage**

- **Exiger rigueur des intervenants** (portes et vitres fermées) et mise à disposition de surchaussures...

- **SURTOUT ne déplacez pas les animaux !**



Fiche technique - intervenants en élevage Dermatose Nodulaire Contagieuse

« L'accès aux établissements situés en zone de protection et de surveillance est limité aux seules personnes indispensables à la tenue de l'élevage. »

Arrêté préfectoral DNC Loire 19/09/2025



Ne pas véhiculer d'insectes piqueurs

- Fermer les vitres des véhicules
- Désinsectiser les véhicules
- Se garer à distance de la zone d'élevage, sur zone stabilisée



Mesures de biosécurité générale

- Porter des surbottes
- Compléter le registre d'élevage avec données de passage
- Éviter l'accès à proximité des animaux
- Nettoyage et désinfection des roues des véhicules



Usage de matériel en commun

- Nettoyage au karcher et désinfection systématique sur le lieu d'utilisation (voir avec Farago pour les produits à utiliser)
- Fermer les vitres des véhicules

Usage de matériel en commun dans le cadre de la lutte contre
la Dermatose Nodulaire Contagieuse dans la Loire

NETTOYAGE HAUTE-PRESSION

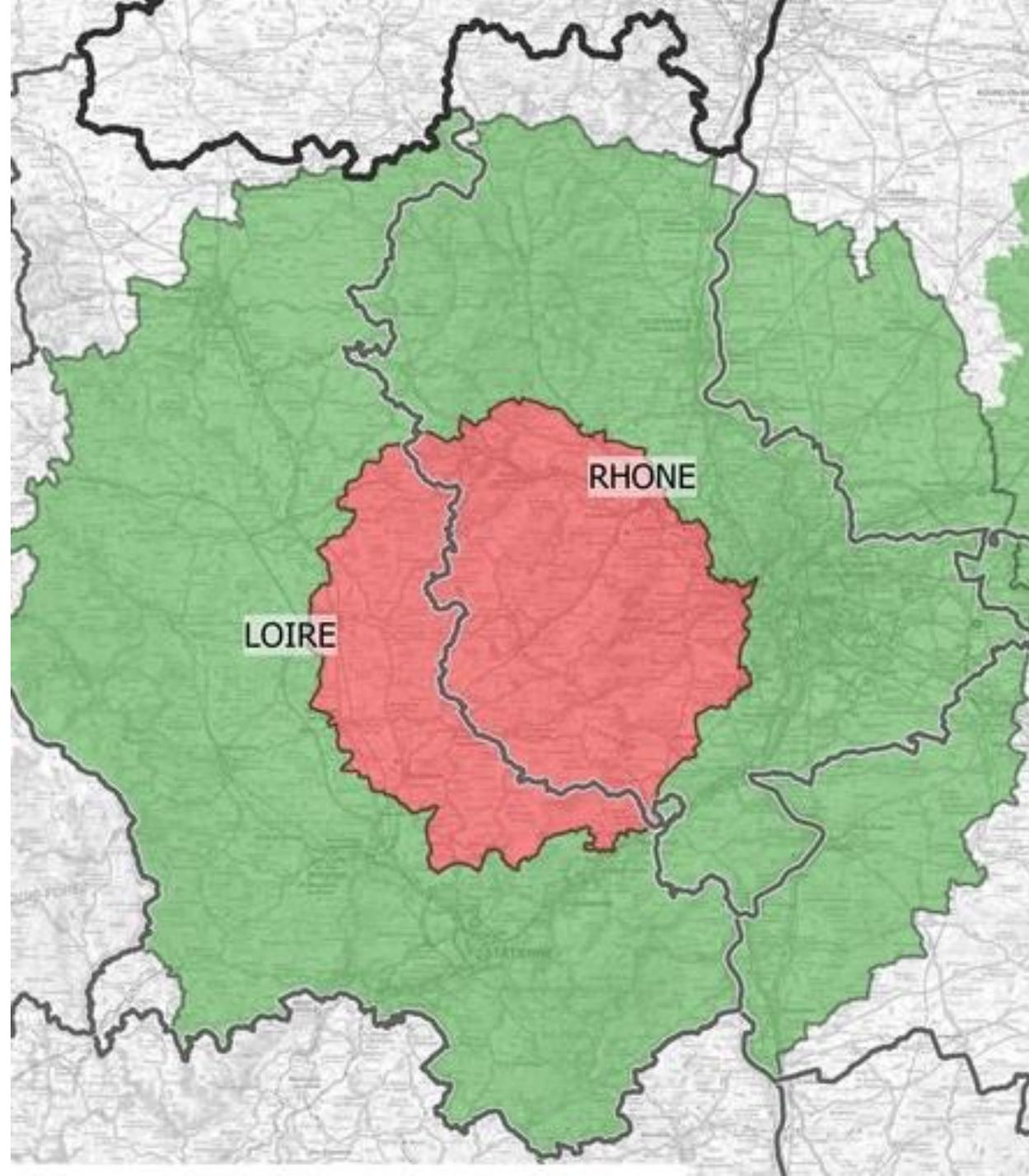
DÉSINFECTION SYSTÉMATIQUE

FERMER LES VITRES DES VÉHICULES



SURVEILLANCE

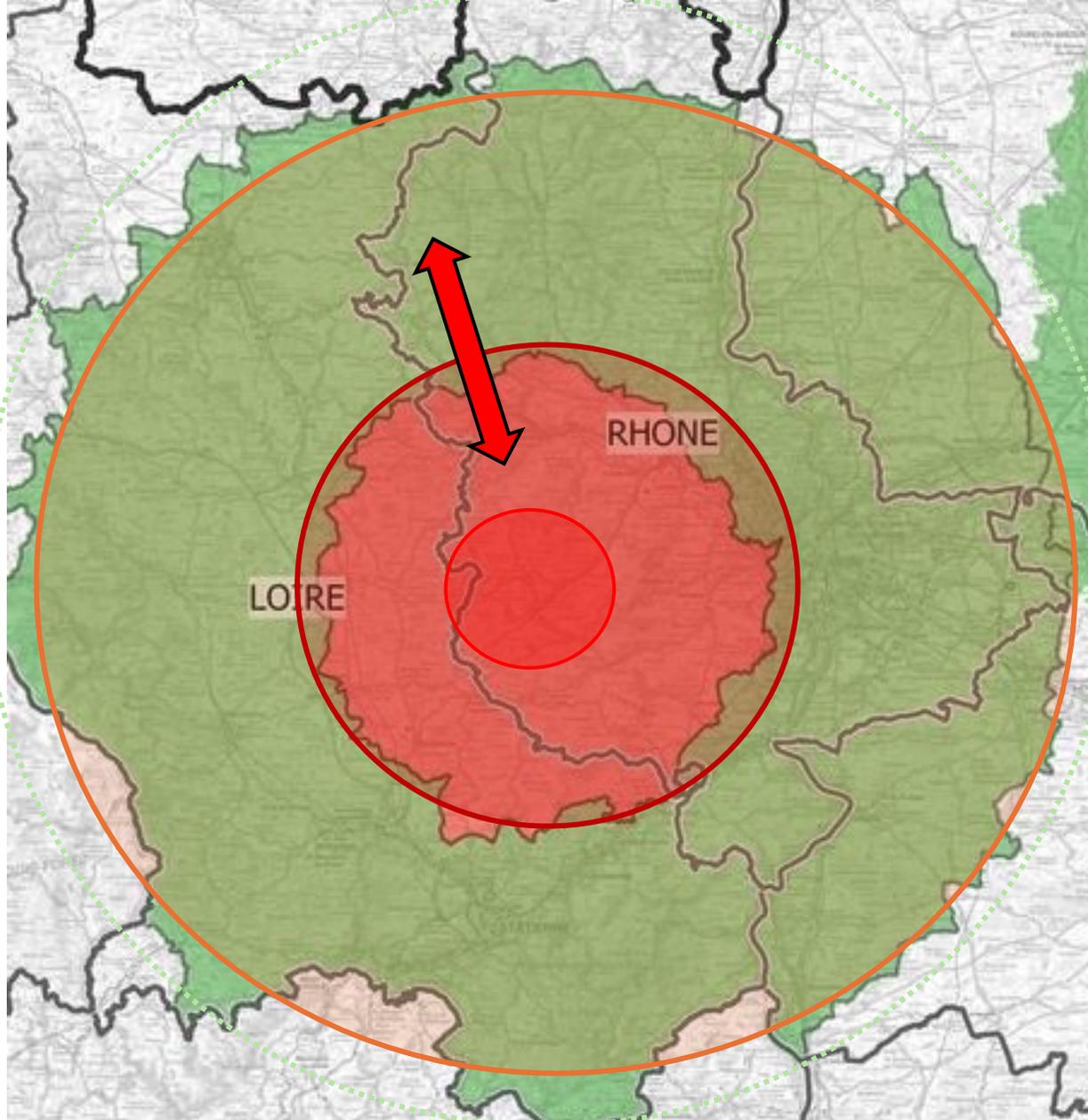
- Eleveur → QUOTIDIENNE
- Vétérinaire Sanitaire
→ OBLIGATOIRE EN ZP puis selon critères d'analyse de risque en ZS
- Toute apparition de signes cliniques, d'augmentation de morbidité/mortalité ou de chute de production sont à signaler IMMEDIATEMENT



VACCINATION

Pourquoi – Comment

- Obligatoire
- Totalité des bovins de la Zone Réglementée y compris les veaux
- Sans mouvements d'animaux (vaccination au pré)
- En priorité les animaux facilement accessibles
- Vaccination autour du foyer puis centrifuge et centripète.



QUELQUES POINTS IMPORTANTS

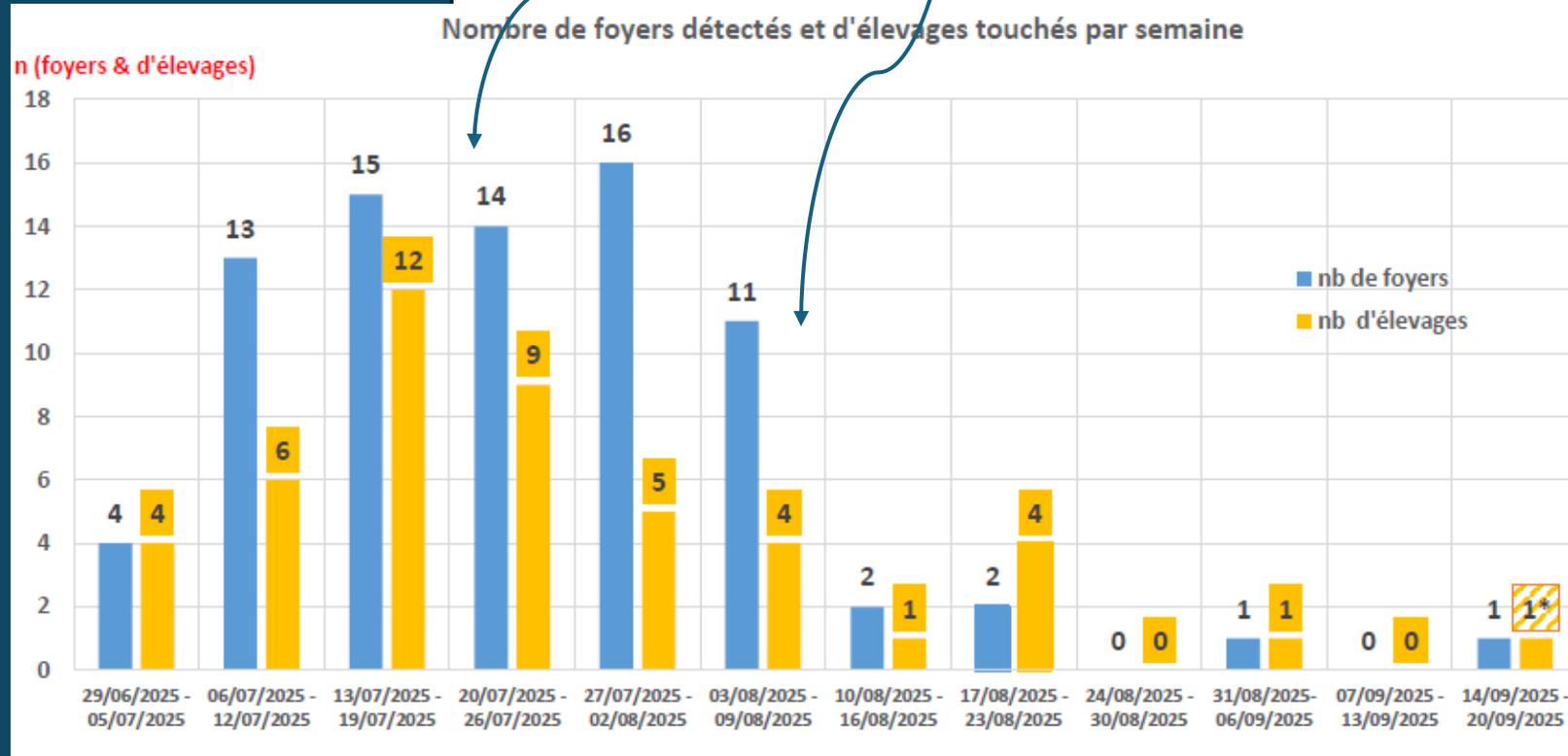
- Obligatoire et réalisée par le vétérinaire sanitaire
- Utilisation d'aiguilles à usage unique
- Délai post vaccination de 21 jours
- Pas de mouvements pendant 28 jours
- Les foyers déclarés infectés même vaccinés seront dépeuplés (délai d'incubation 28 jours)
- Vaccination en ZI : non prévue



Exemple des Savoie

Début de la vaccination (J0)

Début de l'immunité (J+21)



* chiffres non finalisés pour la semaine du 14/09 au 20/09

VOS RENDEZ VOUS

Tournées par secteurs

Fixées par les vétérinaires

- Disponibilité
- Indulgence
- Réactivité

... pour être efficace



UNE CONTENTION EFFICACE

Contention efficace

- Praticité
- Sécurité
- Organisation au sein des OPA



Merci pour votre attention !

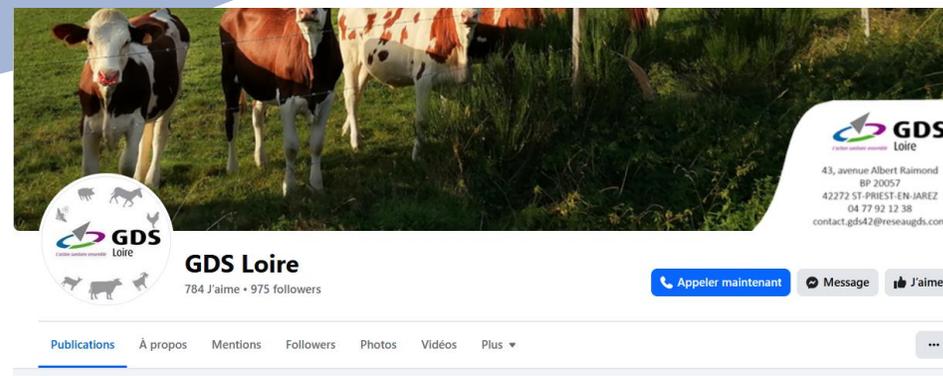
Pour suivre l'actualité



SMS, mails



Site internet



Facebook

